

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

4^{ème} Commission

N° CP-2019-10-4-2

Service instructeur

DSOL - Direction de l'autonomie

Service consulté

Contrôle de Gestion et Pilotage des Politiques
Publiques

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE SUR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DANS LE CHAMP DU HANDICAP LANCÉE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

Résumé : Il vous est proposé de participer au financement d'une étude sur la transformation de l'offre dans le champ du handicap, lancée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est. Celle-ci permettra de disposer d'un état des lieux pour mettre en œuvre les orientations définies dans le Schéma de l'Autonomie 2018-2023 (rééquilibrage des places, accompagnement vers le milieu ordinaire...). La subvention départementale s'élèvera à 20 000 €, représentant au maximum 50 % du coût total de l'étude.

La demande des personnes s'oriente de plus en plus vers les services, des offres plus souples, mieux articulées entre elles, combinant hébergement et services et favorisant la vie la plus autonome possible. L'enjeu n'est donc pas de créer de nouvelles places, mais bien de transformer une partie de l'offre existante et de conforter la logique de parcours en adaptant l'offre d'accompagnement proposée et en organisant des réponses dans une logique de proximité pour améliorer la qualité du service rendu. La transformation de l'offre répond à cette exigence de proposer à chaque personne en situation de handicap un accompagnement qui réponde à ses aspirations et à ses besoins, dans une logique d'inclusion.

A cet effet, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département souhaitent disposer de données objectives et d'un diagnostic approfondi du territoire du Haut-Rhin pour disposer d'un état des lieux et ainsi :

- Fiabiliser les listes d'attentes enfants et adultes y compris les accueils de jour.
- Evaluer la couverture et les besoins en matière de diagnostic et dépistage du handicap chez les jeunes enfants afin de déterminer les besoins de renforcement en places de CAMSP.
- Déterminer le périmètre de places d'institution susceptibles d'être transformées en places de service, les freins et les leviers de ces transformations, plus particulièrement sur le secteur enfants.
- Caractériser le nombre de jeunes adultes maintenus en établissements pour enfants au titre de l'amendement CRETON qui pourraient sortir des établissements vers des modalités d'accompagnement plus inclusives.
- Objectiver la part d'enfants et adolescents actuellement accueillis en institution qui pourraient bénéficier d'une scolarisation en milieu ordinaire et les ressources mobilisables.
- Déterminer les possibilités de recréer du flux dans les structures adultes, à la fois vers le milieu ordinaire ou vers d'autres établissements adultes.
- Mesurer les impacts pour les MECS de l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap et apprécier les possibilités d'améliorer la situation par transformation de l'offre du champ de l'enfance (ITEP, IME) et du champ des adultes (sort des adolescents en sortie du dispositif ASE).

Le cahier des charges détaillé de la prestation est joint en annexe 1 au présent rapport.

La mission s'articulera autour des axes suivants :

- Interroger l'ensemble des établissements, services et acteurs institutionnels afin d'objectiver les possibilités et les freins de la transformation de l'offre,
- Analyser les réponses recueillies et mettre en évidence les points saillants relatifs aux freins et leviers à l'orientation vers le milieu ordinaire ainsi que les impacts sur les différents acteurs concernés,
- Mener une analyse qualitative par des entretiens ciblés,
- Restituer un état des lieux détaillé et territorialisé.

Le marché a été lancé par l'ARS le 26 septembre. La mission devrait débuter mi-novembre. Le rendu final est attendu pour le printemps 2020. Le Département, en tant que cofinancier, sera pleinement associé aux différentes étapes de la réalisation de la mission (réunion de lancement, de suivi, restitution).

La subvention du Département s'élèvera au maximum à 50% du coût total de l'étude et est plafonnée à 20 000 €.

La 4^{ème} Commission –Solidarité et Autonomie- a émis un avis favorable lors de la séance du 4 octobre 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'attribution d'une subvention pour la réalisation de l'étude sur la transformation de l'offre dans le champ du handicap, lancée par l'Agence Régionale de Santé, dont le cahier des charges est joint en annexe 1,

- d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 €, représentant au maximum 50 % du coût total de l'étude. Les dépenses seront imputées au Service 346 - Programme 3216 - Chapitre 65 - Fonction 0202 - Nature 65737 — Autres établissements publics locaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT